

Image not found or type unknown



Bulletin de paie négatif

Par **Rob m**, le **27/07/2017 à 19:52**

Bonjour,
Mon employeur me réclame un trop perçu de rémunération. Il m'a dans un premier temps adressé une fiche de paie négative et me demande de régler le restant du trop perçu.
Est-ce légal ?
Après réception de la fiche de paie négative j'ai écrit des mails et courriers pour obtenir plus d'explications. Ils sont restés sans réponse. J'ai maintenant reçu un avis de poursuite par huissier de justice.
Que devrais-je faire ?
Merci d'avance !
Robin

Par **Visiteur**, le **27/07/2017 à 21:59**

Bonsoir,
Si réellement vous ignorez la raison, refusez de payer mais attention si vous êtes en tort car cela vous coutera cher.
Pour l'huissier, sans titre exécutoire ou décision de justice, il ne peut saisir.